

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SA. La Poste 13

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille --+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99
Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



Clap Première: Congrès Départemental !

Pour notre Section syndicale des Retraités, c'est en effet à une Première à laquelle le tout nouveau secrétaire Départemental de la FA CGT La Poste13 nouvellement élu (Eric Dousseron) vient d'assister.

En effet, c'est le premier congrès pour notre Section retraités depuis la fusion Poste/ Médit-Centres de Tri!

Une Première mais pas LA première pour notre camarade Marcel Rivier qui fut bien sûr le plus ancien des Congressistes.

Mais soyez rassuré on en a pris soin de notre Marcel Rivier. il y avait avec lui outre son fils Claude, Georges Arrighi, Michel Roidot, Rolande Carrière, Jocelyn Jauffret et Marti Patrick

Nous avons pu écouter et entendre les cris de souffrance qui montent des services de cette nouvelle SA La Poste qui a le regard fixé sur l'horizon "rentabilité immédiate" des actionnaires, plutôt de ce qui fût la richesse des Postiers, le Service Public.

Mais aussi le poids des Luttés , des victoires, des interrogations sur le Devenir (de La Poste, du syndicat, des postiers dans leur ensemble...), des mots d'espoir pour un futur meilleur dans une vie plus solidaire, plus fraternelle.

Des envies d'en découdre pour ne plus laisser faire, pour les arrêter dans leur travail de casse des services et des hommes !

Comme décidé lors de notre réunion mensuelle , notre Section est intervenue en faisant lecture de l'Intervention congrès présentée à notre dernière Réunion Mensuelle par Patrick, Georges a gratifié le congrès d'un rappel sur la Mutuelle. et ses dérives vers l'assuranciel, et notre amendement sur la composition de notre future CE a été défendu par Jocelyn. Michel lui est intervenu dans le débat.

Gageons que notre Section saura se faire entendre au sein de la nouvelle CE, mais surtout que nous saurons faire remonter la voix des retraités-ées, de leurs motivations, attentes et revendications au plus haut niveau !

Sommaire :

Page 1 :

- **Clap Première**
- **Le blog**

Page 2 :

- **Fichier des gens honnêtes**
- **Sur un air de F.Haine !**
- **La MG pas très bavarde...**
- **Quand la Poste s'américanise**

Page 3 :

- **Pétition: Impôt sur notre santé**
- **Défense des Centres Mutualistes**

Page 4 :

- **Lire CGT**
- **Prune hallucinante.**
- **Prochaine Réunion**
- **2,1% et puis c'est tout !**

**Permanence de la
Section des
Retraités
Tous les Jedis**

RAPPEL

Ce Journal t'intéresse ? Il a un complément : le SITE du Syndicat.

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/> .

Pour recevoir tous les nouveaux articles envoie un courriel à retraites.cgtposte13@hotmail.fr avec la mention : Les Post' Hier

Le Conseil constitutionnel dit non au «Fichier des gens honnêtes »

Le 6 mars, l'Assemblée Nationale adoptait définitivement le projet de loi relatif à la protection de l'identité, qui créait la carte d'identité biométrique et un gigantesque fichier destiné à répertorier 40 millions de Français.

C'est ce « fichier des gens honnêtes » – selon les mots d'un de ses promoteurs – que le Conseil constitutionnel a censuré, jeudi 22 mars. Les sages ont estimé que « l'ampleur » de ce fichier et les « conditions de sa consultation » portaient « au droit au respect de la vie privée une atteinte » qui n'était pas « proportionnée au but poursuivi ».

Le Conseil a également retoqué l'article 3 de la loi, qui dotait la carte d'identité biométrique d'une puce permettant de s'identifier sans mot de passe. Pour le Conseil, cela transformait la carte en « outil de transaction commerciale ».

En revanche, la carte d'identité biométrique a été validée par le Conseil constitutionnel.



La MG pas très bavarde avec ses Retraités.

Les Retraités(es) actuels (et futurs) devraient savoir ce que va leur coûter leur mutuelle. Mais la MG se tait !

Nous pouvons dévoiler que ce sera, d'année en année, le dé plafonnement des cotisations (porté de 65ans actuellement à ...90 ans), la révision annuelle des mêmes cotisations par tranche d'âge et en fonction des prestations servies.

Il est temps que les califes de la rue Dieudé écoutent et apportent des réponses positives aux revendications portées par notre délégation (voir Post hier n°23)

Sur un air de F.Haine !

Il y a une dernière intox dans les déclarations de Nicolas Sarkozy, qui suggère, comme le faisait déjà Marine Le Pen, qu'une veuve d'agriculteur ou un petit retraité peuvent se retrouver avec une retraite moindre que celle d'une personne étrangère n'ayant jamais travaillé et bénéficiant de l'Aspa. Une affirmation qui diffuse une petite musique - en général entendue à l'extrême droite - selon laquelle l'étranger est mieux traité que le Français dans son propre pays.

Ce qui est inexact.

Par définition, l'Aspa consiste à porter au plancher de ressources du minimum vieillesse les revenus de n'importe quelle personne (y compris étrangère, aux conditions d'une situation régulière et d'une présence de dix ans), qu'elle ait une petite retraite ou pas du tout.

Qu'elle ait cotisé toute sa vie, quelques années, ou pas du tout. Le minimum vieillesse ne donne pas davantage aux étrangers. Il leur assure le même filet de sécurité que les Français. Lequel demeure toujours inférieur au seuil de pauvreté.



Quand la Poste s'américanise

Moment de stupeur et d'incrédulité au dernier congrès de la Poste.

Le plus âgés des congressistes encore en activité à ...72 ans !

Contraint de par le montant de sa retraite de devoir continuer à distribuer de la publicité.

Est-ce ainsi que les filialisés de la Poste engrangent leurs profits ?

Va-t-on bientôt devoir revendiquer les déambulateurs électriques ?

Honte à vous !

“Un impôt sur notre santé ? C'est non !”



Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières.

C'est injuste : avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer.

Bénéficier d'une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

**Votre santé mérite mieux qu'une taxe,
la santé doit être au cœur du débat électoral de 2012 !
Contactez votre mutuelle et rejoignez nous sur www.mutualite.fr/petition
pour signer la pétition contre l'impôt sur votre santé.**

Nom-Prénom	Adresse	Ma Mutuelle	Signature

A retourner : Syndicat CGT /FA La Poste 13 - Retraités- 55 Ave de la Rose -13013 Marseille

Pour la défense des Centres Mutualistes de Marseille et des Bouches du Rhône

La mobilisation se renforce pour exiger le déblocage de financements d'urgence et pérennes. Les missions de services publics que le réseau santé mutualiste assure doivent être financées comme telles.



**Rendez-vous le Mardi 10 Avril
14heures
devant le Tribunal de Grande Instance
6 rue Joseph Autran
13281 MARSEILLE CEDEX 06**

LIRE CGT C'EST SE LIBERER DE LA PROPAGANDE >>>**> PRUNE HALLUCINANTE****Un PV pour défaut de ceinture en stationnement, c'est possible ?**

Oui, si le moteur tourne. Dans ce cas, le véhicule n'est pas considéré comme arrêté mais comme étant en circulation, et le défaut de ceinture est sanctionné (PV à 90 €*, 3 points). Idem pour le téléphone : même si vous prenez soin d'immobiliser l'auto pour l'utiliser, pensez à couper le contact.

*Amende minorée.

Communication spectacle et sondages, sont des machines à crétiniser le débat public. En « Sarkolande », on ne parle que de petites phrases, de culture de la peur, de situations montées en épingle, Les débats sur la crise, sur les propositions pour en sortir, commentateurs, économistes, syndicalistes et politiques qui défilent dans les médias dominants ne sont que ceux ou presque qui ne préconisent que des solutions libérales, et quelle que soit la variante. Les 10 exigences de la CGT sont ignorées ou renvoyées du côté de l'aventurisme

Dans ce contexte, pour y voir clair et se prémunir des pièges de la manipulation, pour construire de nouveaux rendez-vous revendicatifs, pour connaître les positions et les propositions de la CGT dans cette période de campagne électorale, un bon antidote : la lecture et les publications de la CGT, notre presse dans sa diversité, nos sites internet, dont ceux de l'UCR et de l'UFR Fapt.

2.1%... et puis c'est tout !

Ce sera finalement un ajustement de 2,1% des pensions et retraites au 1er avril 2012. Cette mesure s'appuie sur une prévision d'inflation une fois encore sous estimée de 1,8% pour 2012 et sur un indice dont tout le monde sait qu'il est loin de refléter le coût réel de la vie !

Les dépenses contraintes et incontournables (électricité, gaz, essence, logement, assurances, santé...), ont augmenté de plus de 4% en 2011. Elles touchent particulièrement les 4 millions de retraités qui perçoivent moins de 1000 € par mois qui subiront une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et niveau de vie.

Une fois encore, ils devront faire des choix inacceptables entre logement, alimentation et santé.

Une autre politique en direction des retraités pour lutter contre la grande pauvreté, les inégalités, les pertes accumulées depuis des années. est possible

C'est avec l'ensemble des organisations syndicales de retraités que les retraités de notre pays devront envisager des mobilisations unitaires pour faire entendre au plus haut niveau leurs légitimes revendications.

Mais, (noyau) de cerise sur le gâteau... on nous (ne) nous dit (pas) que la revalorisation ne s'appliquera pas forcément en avril !

Les 13,1 millions de retraites du régime général (CNAV, CARSAT, CGSS -) ne bénéficieront de cette revalorisation qu'au mois de mai. C'est en effet le mercredi 9 mai que les virements au titre du mois d'avril seront émis. Pour les fonctionnaires de l'État à la retraite (militaires et magistrats compris) le paiement des pensons d'avril interviendra le vendredi 27/04. Pour les agents de la fonction publique territoriale et les hospitaliers, le virement bancaire se fera le jeudi 26 avril

...et un mois de gagner, devinez au profit de qui?

La Prochaine.....**Réunion Mensuelle des Retraités-ées****Jeudi 26 avril 2012****9 heures****Syndicat CGT Retraités La Poste 13****55 av de la Rose
La Bruyère B8 ex8 D****13013 MARSEILLE**